Disc. à l'assemblée des notables 25 mars 1787
BX plusieurs imprimeurs
FRC 9-1735 A
Case FRC 21572

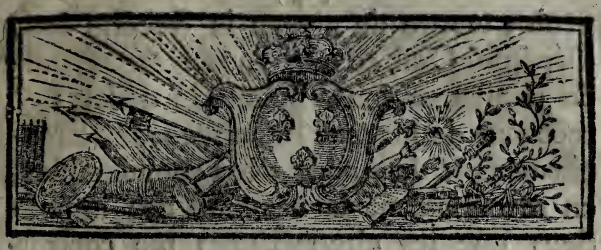

DISCOURS
DU ROI,

MESSIEURS, en vous appellant autour de moi pour m'aider de vos conseils, je vous ai choisis capables de me dire la vérité, comme ma volonté étoit de l'entendre.

J'ai été content du zèle & de l'application que vous avez portés à l'examen des différens objets que j'ai fait mettre sous vos yeux. Je vous ai annoncé des abus qu'il étoit important de réformer; vous me les avez dévoilés sans déguisement; vous m'avez en même temps indiqué les remèdes que vous avez jugé les plus capables pour y remédier.

Aucun ne me coûtera pour établir l'ordre & le maintenir: il falloit pour y par-

THE NEWBERRY LIBRARY

venir, mettre de niveau la Recette & la Dépense. C'est ce que vous avez préparé, en constatant vous-mêmes le déficit; en recevant de ma part l'assurance de retranchemens & de bonifications considérables; en reconnoissant la nécessité des impositions que les circonstances me contraignent à exiger de mes sujets.

J'ai au moins la consolation de penser que la forme de ces impositions en allégera le poids, & que les changemens utiles, qui feront la suite de cette Assemblée, les rendront moins sensibles. Le vœu le plus pressant de mon cœur, sera toujours celui qui tendra au soulagement & au bonheur de mes peuples.

Vous allez voir, Messieurs, dans l'exposé qui va vous être fait de ce que j'ai résolu, les égards que je me propose d'avoir pour vos avis.

DISCOURS
DE M. DE LAMOIGNON,
Garde des Sceaux de France.

MESSIEURS,

LES travaux que vous terminez aujourd'hui ſeront une époque mémorable du regne de Sa Majeſté. Nos Deſcendants les compteront avec reconnoiſſance parmi les titres de gloire qui doivent honorer le Roi & ſa Nation.

Les auguſtes prédéceſſeurs de Sa Majeſté avoient fréquemment appellé auprès du trône les repréſentans ou l'élite de leur Empire, pour concerter des loix, remédier aux abus, pacifier des troubles, prévenir des orages, & pour faire rendre à leur autorité tutélaire la liberté d'aſſurer le bonheur des peuples.

On avoit vu trop ſouvent avec douleur dans ſes conſeils nationaux les précieux momens conſacrés à de ſi importantes délibérations, ſe perdre en vaines diſputes ou en projets chimériques. Les

grands corps de l'Etat ne s'assembloient presque jamais que pour se diviser.

Une triste expérience sembloit avoir condamné ces orageuses Assemblées à une plus longue désuétude, depuis plus d'un siècle & demi que l'autorité royale s'est inébranlablement affermie.

Le Roi a observé dans sa sagesse les changemens qu'ont amené parmi nous le progrès des lumières, les relations de la société & l'habitude de l'obéissance.

Tout étoit calme au-dedans & au-dehors de son Royaume, quand Sa Majesté, frappée dans le silence de ses Conseils d'une foule d'abus qui appelloient de prompts & puissans remèdes, a conçu le projet d'interroger des membres distingués des divers ordres de son Etat, & de leur confier le plus douloureux secrét de son cœur, en mettant sous leurs yeux le tableau de ses finances.

Sa Majesté vous a choisis, Messieurs, sur la foi de la renommée qui ne trompe jamais les Rois, pour concourir au rétablissement de l'ordre dans toutes les parties de l'Administration.

Vous avez dignement répondu à ses espérances.

Vos délibérations ont constamment at-

testé l'union des cœurs & l'unité des principes ; & la gloire de ce concert unanime commencera, Messieurs, à cette Assemblée dans les annales de la Monarchie.

Admis à la noble fonction d'éclairer votre Souverain sur les plus grands objets de la prospérité publique, vous avez trouvé toutes les avenues du trône ouvertes à la vérité.

Vous avez pesé avec un respect religieux, dans vos conférences, les facultés du peuple ; mais vous avez cédé à la nécessité, qui est la premiere Loi ; & en balançant les besoins de l'État avec ses moyens, cette Assemblée a présenté à l'Univers le spectacle touchant d'une généreuse émulation de sacrifices entre le Roi & la Nation.

Tout vous a été révélé sans déguisement : le mystère ne convient qu'à la méfiance ou à la foiblesse.

L'incertitude auroit aggravé le mal, en livrant aux inquiétudes de l'imagination des besoins qui semblent diminuer, dès qu'ils sont rigoureusement déterminés par la précision du calcul.

On a découvert sous vos yeux le tableau des revenus & des charges de l'État ; & pour la réduction des dépenses, comme

pour l'accroiſſement & la durée des tributs, le concours des différens *Bureaux* de l'Aſſemblée a formé le réſultat ſolemnel de l'opinion publique.

C'eſt ainſi, Meſſieurs, que vous avez été le conſeil de votre Roi, & que vous avez préparé & facilité la révolution la plus deſirable, ſans autre autorité que celle de la confiance, qui eſt la premiere de toutes les puiſſances dans le gouvernement des États.

La Nation, fidèle à ſon ancien caractere de loyauté, n'a fait entendre aux pieds du trône, que les nobles conſeils de l'honneur & de cet amour héréditaire pour ſes Rois, qui eſt le patriotiſme des François.

Vous avez cherché le remède d'un déſordre dont la ſoudaine révélation vous a affligé ſans vous abattre; & vous l'avez trouvé, comme le Roi l'avoit prévu, dans l'économie, les retranchemens, les bonifications, & dans une augmentation limitée des tributs.

En exécutant des réformes ſi dignes de ſon cœur, le Roi va être glorieuſement ſecondé par ſon auguſte famille.

La Reine, dont la bonté recherche avec tant d'ardeur les moyens de contribuer à la félicité publique, s'eſt empreſſée

d'ordonner

d'ordonner qu'on lui préſentât le tableau de tout le bien & de tous les ſacrifices qu'Elle peut faire.

Les Auguſtes Frères de Sa Majeſté, qui viennent de donner de ſi grands exemples de zèle & de patriotiſme, préparent au tréſor public tous les ſoulagemens qu'il peut attendre des réductions dans leurs maiſons, & de leur amour pour les peuples.

Tout ſera donc réparé, Meſſieurs, ſans ſecouſſe, ſans bouleverſement des fortunes, ſans altération dans les principes du Gouvernement, & ſans aucune de ces infidélités, dont le nom ne doit jamais être proféré devant le Monarque de la France.

L'Univers entier doit reſpecter une Nation qui offre à ſon Souverain de ſi prodigieuſes reſſources; & le crédit public devient plus ſolide aujourd'hui que jamais, puiſque tous les plans propoſés dans cette Aſſemblée, ont eu pour baſe uniforme la religieuſe fidélité du Roi à remplir ſes engagemens.

Pour atteindre à un but ſi digne de ſa ſollicitude, le cœur du Roi a été profondément affecté de la néceſſité d'établir de nouveaux impôts : mais des ſacrifices dont Sa Majeſté abrégera fidélement la durée,

n'épuiſeront pas un Royaume qui poſsède tant de ſources fécondes de richeſſe, la fertilité du ſol, l'induſtrie des habitans, & les vertus perſonnelles de ſon Souverain.

La réforme arrêtée ou projetée de pluſieurs abus, & le bien permanent que préparent de nouvelles Loix, concertées avec vous, Meſſieurs, vont concourir avec ſuccès au ſoulagement actuel des peuples.

La Corvée eſt proſcrite, la Gabelle eſt jugée; les entraves qui gênoient le commerce intérieur & extérieur ſeront détruites; & l'Agriculture, encouragée par l'exportation libre des grains, deviendra de jour en jour plus floriſſante.

Les nouvelles charges des peuples finiront avec les beſoins qui les font naître.

Le Roi a ſolemnellement promis que le déſordre ne reparoîtroit plus dans ſes Finances; & Sa Majeſté va prendre les meſures les plus efficaces pour remplir cet engagement ſacré, dont vous êtes les dépoſitaires.

Une nouvelle forme dans l'Adminiſtration, ſollicitée depuis long-temps par le vœu public, & récemment recommandée par les eſſais les plus heureux, a reçu la

ſanction du Roi, & va régénérer tout ſon Royaume.

L'autorité ſuprême de Sa Majeſté accordera aux Adminiſtrations Provinciales, les facultés dont elles ont beſoin pour aſſurer la félicité publique. Les principes de la conſtitution françoiſe ſeront reſpectés dans la formation de ces Aſſemblées, & la Nation ne s'expoſera jamais à perdre un ſi grand bienfait de ſon Souverain, puiſqu'elle ne peut le conſerver qu'en s'en montrant toujours digne.

L'évidence du bien y réunira tous les eſprits. L'Adminiſtration de l'État ſe rapprochera de plus en plus du Gouvernement & de la vigilance d'une famille particulière ; & une répartition plus équitable que l'intérêt perſonnel, ſurveillera ſans ceſſe, allégera le fardeau des impoſitions.

Pour rendre à jamais durables dans ſon Royaume les utiles réſultats de vos travaux, le Roi va imprimer à tous ſes bienfaits le ſceau des Loix.

Sa Majeſté deſire que le même eſprit qui vous anime, Meſſieurs, ſe répande dans les Aſſemblées qu'Elle daigne honorer de ſa confiance ; & Elle eſpère, qu'après avoir montré ſous ſes yeux un amour ſi éclairé du bien public, vous en développerez le germe dans toutes ſes Provinces.

DISCOURS
DE M. DE BRIENNE,
Archevêque de Toulouse, Chef du Conseil Royal des Finances.

MESSIEURS,

LE Roi m'a ordonné de remettre, en peu de mots, sous vos yeux, le résultat de vos délibérations, & le précis des résolutions que Sa Majesté a formées en conséquence. L'Assemblée y verra le bien auquel elle a concouru, & celui que le Roi prépare : elle y remarquera sur-tout la satisfaction & la confiance de Sa Majesté, juste récompense de votre zèle pour son service & le bien de l'État.

Les troubles & les dissentions, suite ordinaire des guerres civiles, & que le règne glorieux de Henri IV n'avoit pu entièrement éteindre, avoient obligé Louis XIII à ramener à son Conseil l'administration directe des moindres détails. Tout alors

dut être soumis immédiatement à l'autorité, pour qu'elle pût reprendre ses droits; & elle dut avoir d'autant plus d'action, qu'elle avoit eu moins d'influence. Le Roi n'a pas cru qu'un régime dicté par les circonstances, dût subsister lorsque ces circonstances n'existoient plus. Il a senti que plus l'autorité avoit de force, plus elle pouvoit avoir de confiance, & que ce ne seroit pas l'affoiblir, mais l'éclairer, & même la rendre plus active, que de remettre à des Assemblées provinciales une partie de l'Administration.

Sa Majesté s'est en conséquence déterminée à en établir dans toutes les provinces de son Royaume où il n'y auroit pas d'Etats particuliers, & Elle a cru devoir vous consulter sur la formation & la composition de ces Assemblées.

Sa Majesté a vu avec satisfaction, & les peuples verront avec reconnoissance, qu'aucun sentiment, aucun préjugé personnel, n'ont influé dans vos délibérations. Vous avez pensé que la Nation étoit une, & que tous les ordres, tous les corps, toutes les associations particulières dont elle étoit composée, ne pouvoient avoir d'autres intérêts que les siens. Vous avez, en conséquence, abjuré toute distinction,

lorſqu'il ſeroit queſtion de contribuer aux charges publiques ; la liberté civile, étendue à tous les Etats, n'admet plus ces taxes particulieres, veſtiges malheureux de la ſervitude dont elles ont été la compenſation. Le Gouvernement mieux ordonné rejette en conſéquence toutes ces exemptions pécuniaires qui ont été la ſuite de ces taxes, & il n'eſt plus permis de penſer que celui qui recueille moins doive payer davantage.

Unis & aſſimilés par une antique aſſociation, les deux premiers Ordres en ont reſſerré les liens ſans jalouſie ni rivalité ; & lorſqu'ils ont réclamé des formes & des privilèges, l'opinion des Députés des villes, qui s'eſt jointe à leurs inſtances, a bien fait voir que l'amour du bien public avoit ſeul dicté leurs réclamations.

Le Roi eſt bien éloigné, Meſſieurs, de vouloir donner atteinte à ces formes & à ces privilèges. Il ſait qu'il y a dans une Monarchie des diſtinctions qu'il eſt important de conſerver ; que l'égalité abſolue ne convient qu'aux Etats purement républicains ou deſpotiques ; qu'une égale contribution ne ſuppoſe pas la confuſion des rangs & des conditions ; que les formes anciennes ſont la ſauve-garde de la

conſtitution, & que leur ombre même doit être ménagée, lorſqu'elles ſont obligées de céder à l'utilité générale.

C'eſt d'après ces principes que ſeront établies les Aſſemblées Provinciales. Les deux premiers Ordres y auront la préſidence & la préſéance, dont ils ont toujours joui dans les Aſſemblées Nationales; & cette prérogative ne peut leur être précieuſe qu'autant qu'elle tourne à l'avantage des peuples. Ce n'eſt pas une vaine égalité, démentie à chaque inſtant par des beſoins toujours renaiſſans, que le peuple a intérêt de réclamer, c'eſt du ſecours & de l'appui que ſa foibleſſe invoque; & c'eſt dans le Clergé & la Nobleſſe qu'il peut & doit les trouver. Ces temps malheureux, pendant leſquels les Nobles étoient les fléaux des campagnes, n'exiſtent plus. Leur préſence en éloigne l'oppreſſion & la misère; & dès qu'une fois il eſt convenu que la contribution doit être égale & également répartie, l'élévation des Grands n'eſt plus qu'un moyen de défendre le foible, de ſoulager ſes peines, & d'aſſurer l'accès de ſes réclamations.

Puiſqu'un ſeul & même intérêt doit animer les trois Ordres, on pourroit croire

que chacun devroit avoir un égal nombre de repréſentans. Les deux premiers ont préféré d'être confondus & réunis; & par-là le Tiers-Etat, aſſuré de réunir à lui ſeul autant de voix que le Clergé & la Nobleſſe enſemble, ne craindra jamais qu'aucun intérêt particulier n'en égare les ſuffrages. Il eſt juſte d'ailleurs que cette portion des ſujets de Sa Majeſté, ſi nombreuſe, ſi intéreſſante, & ſi digne de ſa protection, reçoive au moins, par le nombre des voix, une compenſation de l'influence que donnent néceſſairement la richeſſe, les dignités & la naiſſance.

En ſuivant les mêmes vues, le Roi ordonnera que les ſuffrages ne ſoient pas recueillis par ordre, mais par tête. La pluralité des opinions des Ordres ne repréſente pas toujours cette pluralité réelle, qui ſeule exprime véritablement le vœu d'une Aſſemblée.

Excepté la premiere convocation, perſonne ne fera partie des Aſſemblées Provinciales, qu'il n'ait été élu; & ſi Sa Majeſté ſe réſerve d'approuver le choix qui aura été fait du Préſident, ce choix ne pourra jamais tomber que ſur un Membre de l'Aſſemblée, & qui en aura réuni les ſuffrages.

La

La forme des élections, celle des Assemblées subordonnées à l'Assemblée générale, tout ce qui concerne les unes & les autres, sera déterminé d'après ces premières bases, & aussi d'après les circonstances locales auxquelles Sa Majesté se propose d'avoir égard. L'uniformité des principes n'entraîne pas toujours l'uniformité des moyens, & le Roi ne regardera pas comme indignes de son attention, les ménagemens que peuvent exiger des coutumes & des usages auxquels il est possible que les peuples de certaines Provinces attachent leur bonheur.

L'activité des Assemblées Provinciales sera déterminée de manière qu'elles puissent procurer tous les avantages pour lesquels elles sont établies. Le Roi est bien persuadé que des Assemblées qui lui devront leur existence, en sentiront assez le prix, pour ne pas s'exposer à la perdre en abusant de sa confiance ; & le pouvoir nécessaire pour l'exécution se concilie facilement avec l'intervention indispensable de l'autorité, & la surveillance de ceux qui sont chargés de ses ordres.

Le Roi commencera par suivre, à cet égard, les réglemens dont l'expérience a confirmé la sagesse dans les Provinces de

Guyenne & de Berri. Si quelques articles de ces réglemens ont besoin d'être modifiés, Sa Majesté recevra les Mémoires qui lui seront envoyés par les Assemblées Provinciales. Elle ne négligera rien pour porter à sa perfection ce grand & important établissement, qui immortalisera son règne, par les biens sans nombre qu'il doit produire.

Un des grands objets qui seront confiés aux Administrations Provinciales, est la confection des chemins; & peut-être l'existence de ces Administrations étoit-elle nécessaire pour assurer l'abolition de la corvée en nature. Tout le monde étoit frappé depuis long-temps de la rigueur & de l'injustice de cet impôt terrible, dont la durée, parmi nous, fera l'étonnement des siècles suivans. Mais l'imposition en argent avoit aussi ses abus & ses inconvénients; on pouvoit craindre son intervention: on disoit que dans des temps malheureux elle pourroit subsister, & la corvée en nature être rétablie. La confiance manquoit, & sans elle le bien même ne peut s'opérer. L'établissement des Assemblées Provinciales dissipera ces inquiétudes; les travaux publics ne seront plus arrosés des larmes du pauvre & du

malheureux ; les fonds destinés à ces travaux ne pourront être employés à d'autres usages, & chaque propriétaire contribuera sans regret, à des ouvrages délibérés & dirigés par ceux qu'il aura choisis lui-même pour ses représentans.

La Loi qui détruira la corvée sera encore un de ces bienfaits signalés qui illustreront le règne de Sa Majesté ; elle répandra la joie dans les campagnes, en même temps que la libre exportation des grains animera l'agriculture & entretiendra l'abondance. Les crises qui affligent quelquefois les Etats, deviennent presque toujours l'époque d'heureuses révolutions. L'horreur des guerres civiles a donné naissance à ces belles Ordonnances qui font encore parmi nous la règle des Jugemens. Du sein d'un désordre passager naîtront des institutions utiles, qui en répareront le malheur & le feront oublier.

Un de ces changements importants sera le reculement des Traites à l'extrême frontière. Des barrières innombrables séparoient les provinces du même Royaume, & les rendoient étrangères les unes aux autres ; le Roi en consommera la destruction, tentée, méditée depuis plus de trente ans, & qu'il lui étoit réservé d'opérer.

Si les intérêts particuliers de quelques Provinces peuvent demander des délais, si les rapports des Traites avec la perception de la Gabelle peuvent faire croire que les unes ne peuvent être auſſi utilement changées, tant que l'autre ſubſiſtera, le Roi trouvera dans la liaiſon même de ces deux objets, une raiſon de plus de s'en occuper ſans interruption. Il avoit ſongé à adoucir le régime de la Gabelle; vous avez penſé, Meſſieurs, qu'un impôt vicieux en lui-même, ne pouvoit être amélioré : la Nation n'oubliera pas que cette grande penſée eſt due au Prince auguſte qui, en l'abſence de Sa Majeſté, a préſidé cette Aſſemblée; elle n'oubliera pas l'ardeur généreuſe avec laquelle ſon auguſte Frere l'a ſuivie & protégée. Fidèles à leur impulſion, vous avez fait naître dans le cœur du Roi l'eſpérance d'effacer juſqu'au nom du plus fâcheux des impôts; & quoique l'expreſſion de la ſatisfaction paroiſſe convenir mieux à la Majeſté Royale, que celle de la reconnoiſſance, Sa Majeſté me permet de vous dire qu'elle a vivement reſſenti la délibération de l'Aſſemblée à ce ſujet; c'eſt la ſervir de la manière la plus chère à ſon cœur, que de lui montrer qu'un grand bien n'eſt pas impoſſible.

Le Roi vous a auſſi conſultés ſur le régime de ſes forêts & de ſes domaines. Vous avez fait, ſur les Mémoires qui vous ont été communiqués, pluſieurs obſervations qui produiront d'utiles améliorations.

Mais ce n'étoit pas aſſez, Meſſieurs, d'avoir ainſi concouru, par vos avis, à l'exécution des grands projets que Sa Majeſté méditoit pour le bonheur de ſes peuples; une tâche plus pénible & plus douloureuſe vous reſtoit à remplir, & vous avez ſçu, en vous y livrant, concilier tout ce que vous deviez au Roi & au peuple; leurs intérêts ſont en effet les mêmes, & le moment le plus terrible pour un État, ſeroit celui où ils ſeroient ſéparés ou contraires.

Un déficit énorme vous avoit été annoncé dès la première ſéance de cette Aſſemblée. Vous avez ſenti que puiſque la plaie de l'État étoit connue, il falloit la ſonder dans ſa profondeur; que le plus grand malheur pour une Nation puiſſante, étoit de n'être pas éclairée ſur l'étendue des maux auxquels elle avoit à rémédier, & que ſi la circonſtance devoit la porter à des efforts extraordinaires, il falloit au moins s'aſſurer à quel point ſes efforts devoient s'étendre ou s'arrêter.

Le Roi a approuvé votre zèle; il vous

a communiqué tous les états qui étoient entre ſes mains; & après un examen pénible, vous avez conſtaté, autant qu'il étoit en votre pouvoir, le déficit dont il falloit établir la réalité. Quelques Bureaux l'ont porté entre cent trente & cent quarante millions; quelques-uns l'ont porté encore plus haut; le terme moyen qui réſulte de leurs recherches, peut être fixé à cent quarante millions: triſte, mais importante vérité, dont la connoiſſance eſt due à votre zèle! Le plus grand ſervice que vous ayez pu rendre à l'Etat, a été d'avoir preſqu'entièrement diſſipé le nuage qui empêchoit de connoître au juſte la ſituation des Finances.

On ne peut ſans doute, Meſſieurs, s'empêcher d'être frappé d'un déficit ſi conſidérable: mais qu'on ne croie pas qu'il eſt impoſſible de le faire diſparoître. Une grande Nation peut éprouver de grandes ſecouſſes; mais elle ne ſuccombe jamais; & dès que le mal eſt connu, la néceſſité du remède aſſure ſon efficacité.

Pluſieurs dépenſes qui forment ce déficit, ſont occaſionnées par des rembourſemens à époques fixes, qui paſſent cinquante millions. Ces rembourſemens peuvent-être opérés par des emprunts ſucceſſifs, qui re-

culeront un peu la libération, mais pas assez pour nuire au crédit public ; & celui-ci bien ménagé, empêchera que ces emprunts ne soient une nouvelle charge pour l'État.

Si dans une grande fortune particulière il y a toujours des ressources, comment n'y en auroit-il pas à espérer dans celle d'un grand Royaume ? La principale est l'ordre & l'économie ; vous avez indiqué à Sa Majesté des retranchemens & des bonifications ; elle vous avoit prévenus en vous faisant connoître plusieurs économies qu'elle avoit ordonnées, & depuis, elle vous a assuré qu'elle les porteroit au moins à quarante millions, & vous ne devez pas être étonnés, si elles n'ont pas encore été réalisées ; les abus qui s'introduisent insensiblement, ne peuvent aussi en un moment être réformés. Une dépense inutile peut être attachée à un service nécessaire, auquel il faut suffire à moins de frais ; ce seroit une espèce de désordre que de remédier au désordre même, avec précipitation. Déjà la Reine a recherché Elle-même, & fait rechercher encore tous les retranchements dont sa Maison est susceptible ; déjà les Princes, Frères du Roi, se proposent de remettre au Trésor-Royal une partie des sommes qu'ils en reçoivent ; déjà le Roi a

ordonné à ſes Miniſtres, & à tous les Ordonnateurs, de préparer toutes les économies que chaque partie peut ſupporter. La bouche, la vénerie, les écuries, les poſtes, les haras, les dons, les graces, le plus grand, comme le plus foible, des départements, tout ſubira l'examen que les circonſtances rendent néceſſaire; chaque eſpèce de dépenſe recevra ſa réduction, chaque eſpèce de recette la bonification qui lui eſt propre. La volonté de Sa Majeſté vous eſt connue; Elle ne vous a pas demandé de ſuppléer à ces quarante millions, qui doivent être produits par les bonifications qu'Elle ſe propoſe. L'année ne ſe paſſera pas ſans qu'elles ſoient exécutées ou évidemment préparées, & ce court délai ne ſervira qu'à aſſurer le ſuccès & la durée des meſures que Sa Majeſté aura préparées.

Ces emprunts & ces bonifications réduiront le déficit à cinquante millions, & encore faut-il compter dans ces cinquante millions, quinze à ſeize millions de dépenſes, qui auront un terme, & qui par là ne demandent que pour un temps les moyens d'y ſatisfaire.

Ces cinquante millions ne pourront être ſans doute comblés ſans de nouveaux impôts;

pôts ; Sa Majesté ne l'a vu & ne l'a annoncé qu'avec douleur. Vous avez partagé sa peine & hésité vous-mêmes sur le choix des impôts. Le Roi pesera vos observations ; il se décidera pour l'imposition la moins onéreuse, pour celle qui établira le plus l'égalité si desirable entre les contribuables, pour celle qui portera le moins sur le commerce & l'industrie ; enfin pour celle dont les frais & la perception seront moins sensibles ; s'il n'est pas en son pouvoir d'affranchir ses peuples d'une charge nouvelle, il est dans son cœur d'en adoucir le poids & d'en abréger la durée.

Cette intention de Sa Majesté est clairement exprimée par les précautions qu'Elle a énoncées aux Bureaux, & qu'elle se propose de prendre pour que le déficit actuel ne se reproduise jamais.

En conséquence de ses précautions, Sa Majesté se propose de faire publier, dès la fin de cette année (& Elle espère qu'Elle en aura la possibilité), un état exact de la recette & de la dépense ; & si la nécessité évidente d'une augmentation de revenu exige, dès le moment, que les impositions soient accrues, Sa Majesté ne les portera au taux jugé jusqu'à ce moment nécessaire, que lorsque cet état, fait avec

précision & exactitude, ne laissera aucun doute sur le produit des premiers impôts qui auront été établis, sur le résultat des retranchemens & bonifications annoncés, enfin sur le déficit qui pourroit rester encore après que toutes ces bonifications auront été portées au moins à quarante millions.

Cet état de recette & de dépense sera discuté & arrêté dans un Conseil de Finance, dont Sa Majesté fera connoître dans peu la composition. Elle sent l'insuffisance de celui qui existe, & sur-tout des fonctions qui lui sont attribuées. C'est dans un Conseil de Finance qu'Elle veut que les emprunts, les impôts, toutes les grandes opérations soient concertés; c'est dans un Conseil de Finance qu'Elle entend que soit faite & vérifiée tous les ans la distribution des revenus publics entre les Départemens; c'est par ce Conseil & la publicité de ses résultats, que Sa Majesté se garantira des surprises & des erreurs. Louis XIV en avoit conçu la nécessité, le Roi ne tardera pas à faire revivre & perfectionner cette essentielle institution.

Ajoutez à ces deux grandes précautions la publication annuelle du montant de la dette publique & des fonds qui lui seront

affectés ; ajoutez la réduction & la publication des dons, des graces & des pensions ; ajoutez l'engagement d'affecter à chaque emprunt un fonds qui lui ſerve de gage ; ajoutez le rapprochement de la comptabilité & la réduction des acquis de comptant, aux ſeules dépenſes pour leſquelles ils ſont abſolument néceſſaires, & vous verrez, Meſſieurs, découler de ces principes d'ordre inaltérables, la réformation des principaux abus, pour la ſuppreſſion deſquels Sa Majeſté vous a appellés. Il en exiſtera ſans doute encore ; & comment ſuppoſer qu'ils pourront être totalement détruits dans une grande Monarchie ? Mais au moins ceux qui ſeront connus ne ſeront pas négligés ; ceux qui ſeront inévitables ne ſeront pas protégés ; ceux qui ſauront, pour un tems, ſe ſouſtraire à la réforme, n'échapperont pas au deſir de la procurer. Ce deſir conſtant dans Sa Majeſté les fera peut-être s'évanouir d'eux-mêmes. « Les règles les plus » auſtères, diſoit un grand Miniſtre à une » Aſſemblée de Notables, ſont & ſemblent douces aux eſprits les plus déréglés, quand elles n'ont en effet, comme en apparence, autre but que le » bien public & le ſoutien de l'Etat. Nul

» n'oſera ſe plaindre, ajoutoit-il, quand » on ne fera aucune choſe qui n'ait cette » fin, & quand le Roi même, qui, en » tel cas, eſt au-deſſus des règles, vou- » dra ſervir d'exemple ».

Telles ſont, Meſſieurs, les aſſurances que vous allez reporter à vos concitoyens; & ſi quelques-uns vous demandoient avec inquiétude ce qu'a donc produit cette longue & célèbre Aſſemblée, vous leur direz avec confiance, que la Nation y a reçu de ſon Souverain une nouvelle vie & une nouvelle exiſtence dans les Aſſemblées provinciales; que l'égalité de la contribution, la ſuppreſſion de la Corvée en nature, la liberté du commerce des Grains y ont été établies par le vœu national; que les Traites, les Gabelles, pluſieurs droits onéreux ſeront détruits ou conſidérablement adoucis; vous leur direz que la dette publique eſt ſolidement aſſurée, que la balance ſera poſée entre la recette & la dépenſe, que celle-ci ſera inceſſamment diminuée, que l'autre ſera proportionnée aux beſoins réels; vous leur ajouterez qu'il leur en coûtera des ſacrifices; mais que ces ſacrifices ſeront ménagés avec ſoin, qu'ils porteront principalement ſur les plus aiſés, qu'ils ne dureront qu'autant que la

néceſſité d'y avoir recours ſubſiſtera : vous leur direz enfin que ces eſpérances vous ont été données par le Roi même, & que vous en avez pour gage les précautions qu'il a priſes, & qu'il vous a communiquées.

Ce que vous direz à vos Concitoyens, les Nations étrangères ſe le diront à elles-mêmes. Juſqu'à préſent elles n'ont connu la France que par des apperçus & des conjectures ; maintenant elles peuvent juger de l'immenſité de ſes reſſources. La criſe actuelle deviendra l'époque d'une nouvelle ſplendeur ; & ſi les vues du Roi ſont fidélement remplies, je ne crains pas de dire que la ſituation du Royaume ſera plus aſſurée, plus impoſante qu'elle ne l'a jamais été. Il eſt encore poſſible de porter au plus haut point le bonheur au-dedans, & la conſidération au-dehors. Il ne faut que l'ordre dans un grand Royaume, & il n'eſt rien que les Peuples ne doivent attendre des intentions paternelles de Sa Majeſté.

DISCOURS DE MONSIEUR,

Frère du Roi.

SIRE,

L'HONNEUR que j'ai d'être le premier des Gentilshommes que Votre Majesté a convoqués à cette Assemblée, m'est bien précieux en ce moment, puisqu'il me procure l'avantage d'être leur organe auprès de Vous. Consultés par Votre Majesté sur les affaires les plus importantes de l'Etat, nous nous sommes acquittés du devoir qu'elle nous avoit imposé, avec ce zèle, cette franchise & cette loyauté qui furent dans tous les temps les caractères distinctifs de la Noblesse Françoise. Votre Majesté a daigné nous dire qu'elle étoit satisfaite de nos travaux; c'est la récompense la plus flatteuse que nous en puissions espérer. Il ne nous reste plus qu'à supplier Votre Majesté d'accueillir avec bonté les assurances de notre respect, de notre amour & de notre reconnoissance pour la confiance dont elle a bien voulu nous honorer.

DISCOURS DE M. DILLON,

Archevêque de Narbonne.

SIRE,

LE Clergé de votre Royaume a toujours tenu à honneur & à gloire d'être un des premiers anneaux de la chaîne nationale.

Nous disions à Votre Majesté, lors de notre dernière assemblée (& c'est le langage que nous ont transmis les Pontifes vénérables qui ont perpétué d'âge en âge la célébrité de l'Eglise gallicane), que la qualité de Ministres des Autels ajoutoit encore aux devoirs que nous impose celle de Sujets & de Citoyens : ces dispositions ne se démentiront jamais, & chacun de nous s'est empressé de déclarer dans cette auguste Assemblée, combien nous étions éloignés de toute prétention qui pût aggraver le fardeau des contributions publiques. Penser autrement, eût été manquer à l'esprit de la Religion, dont nous sommes les Ministres. Il n'existera jamais aucune nuance dans l'ordre social, sur laquelle la Religion ne répande l'impression

de ſa grandeur, de ſon utilité & de ſa bienfaiſance.

Nous avons réclamé la conſervation de nos formes; elles tiennent à la conſtitution de la Monarchie; elles repoſent, ainſi que toutes les propriétés, ſous la garde des Loix & ſous la protection ſpéciale de Votre Majeſté.

Nous reſpectons, nous chériſſons les liens qui nous ſont communs avec tous les Sujets qui vivent ſous vos Loix; & aux leçons de zèle, de patriotiſme, de dévouement à votre Perſonne ſacrée, que votre Miniſtre nous preſcrit de donner à nos concitoyens, nous ajouterons toujours la plus puiſſante de toutes, celle de l'exemple.

Daigne le Dieu qui veille à la conſervation de cet Empire, écarter les obſtacles qui pourroient s'oppoſer à la prompte exécution des plans d'ordre, de juſtice & d'économie, que votre ſageſſe a formés!

Puiſſe le concours des forces & des volontés particulières, hâter le rapprochement de l'époque heureuſe où le développement & l'action de tous les reſſorts de cette puiſſante Monarchie doivent lui faire goûter le bonheur qu'elle a droit de ſe promettre de la tendre affection d'un Roi pour ſon peuple, & de l'amour inépuiſable d'un peuple pour ſon Roi!

DISCOURS DE M. D'ALIGRE,

Premier Préſident au Parlement de Paris.

SIRE,

LE zèle ſeul a dicté les ſentimens que vous nous avez permis de dépoſer aux pieds de Votre Trône au commencement de cette Aſſemblée mémorable. Permettez que le même intérêt pour la gloire de votre règne & pour le bonheur de vos Sujets, nous dicte encore, à la fin de ces Séances, les expreſſions de l'amour & du reſpect dont vos Peuples ſont pénétrés pour Votre Majeſté.

Les Notables, animés par une émulation patriotique, ont tous concouru avec une égale activité à vous propoſer les moyens qu'ils ont jugé les plus utiles pour ſeconder les vues de Votre Majeſté; ils ont vu avec effroi la profondeur du mal.

Une Adminiſtration prudente & meſurée doit aujourd'hui raſſurer la Nation contre les ſuites fâcheuſes dont votre Parlement

avoit prévu plus d'une fois les conſéquences.

Les promeſſes que Votre Majeſté a bien voulu faire, & dont la publicité eſt annoncée dans tout le Royaume, vont conſoler vos peuples, & leur faire entrevoir l'avenir le plus heureux. Les différents plans propoſés à Votre Majeſté, méritent la délibération la plus réfléchie. Le temps qu'elle veut prendre pour faire connoître ſes volontés, ne peut que ranimer & affermir la confiance publique.

Il ſeroit indiſcret à nous, SIRE, dans ce moment, d'oſer indiquer les objets qui pourroient de préférence mériter votre choix. C'eſt à votre prudence qu'il appartient de déterminer vos ſages réſolutions. Le ſilence le plus reſpectueux eſt dans ce moment notre ſeul partage; daignez, SIRE, en ſuivant les mouvemens de votre cœur, & de votre amour pour vos Sujets, maintenir l'ordre que vous allez établir dans vos Finances, & recevoir les humbles hommages que nous dictent la tendreſſe, l'amour & le reſpect dont toute la Nation eſt pénétré pour Votre Majeſté.

DISCOURS DE M. DE NICOLAY,

Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris.

SIRE,

LA Chambre des Comptes s'unit par ma voix aux ſentimens de cette auguſte Aſſemblée. Elle vouloit faire entendre l'accent de ſa douleur, mais elle ranime ſes eſpérances, en voyant Votre Majeſté s'éclairer ſur les beſoins de ſes peuples, & laiſſer approcher la vérité du Trône. Diſſimuler nos malheurs, ce ſeroit affoiblir la gloire de les réparer. Votre Majeſté vient de meſurer l'abîme, ſon cœur en a frémi, ſon courage & notre amour vont bientôt en combler la profondeur.

Les Puiſſances rivales de la France, l'Europe entière ont été inſtruites de nos déſaſtres; hâtons-nous de leur annoncer que Votre Majeſté va les faire oublier; hâtons-nous de leur montrer ce que peut l'exemple du Monarque ſur une Nation libre & généreuſe.

Vous gouvernez, SIRE ; les mœurs publiques, ces abus destructeurs qui précipitoient l'État sur le penchant de sa ruine, aujourd'hui dévoilés & déjà flétris par l'opinion, ne soutiendront point vos regards ; votre sagesse les fera disparoître, comme les ombres de la nuit se dissipent à la clarté du jour.

Les Loix sont la sauve-garde des Empires ; la France repose aussi à l'ombre de sa législation : mais il est un genre de stabilité qui lui est propre & qui fait son bonheur ; c'est l'amour réciproque du Souverain & des peuples.

Premier Potentat de l'Univers, vos sujets, SIRE, se glorifient de vous dire, comme autrefois Pline à cet Empereur, les délices du genre humain & le modèle de nos Rois : *la Nation ne peut être heureuse sans vous ; vous ne pouvez l'être sans elle.*

Les Notables rendus à leurs concitoyens, énorgueillis de leur Maître, après avoir plaidé les intérêts de votre gloire en plaidant pour la Patrie aux pieds du Trône, auront encore des consolations à offrir en annonçant des sacrifices.

Ils diront que l'immuable probité a gravé en caractères ineffaçables dans le cœur de

Votre Majesté l'obligation des réformes & la volonté de les effectuer. Ils garantiront à vos sujets, que les nouveaux subsides, dont l'accablante nécessité vous déchire, n'auront que la durée des besoins.

Ils présenteront l'émulation du bien public, embrasant tous les cœurs, & votre Royale Famille s'empressant à donner les premiers exemples du patriotisme.

Ils diront que notre Souveraine, si digne de régner sur les François, vient de se montrer tout ce que devoit être l'auguste Compagne du Roi & la Mère du Dauphin.

Ils annonceront les jours desirés de l'économie, le rétablissement de l'ordre, l'égale distribution des charges publiques: toutes les sources de la prospérité seront rétablies & mieux dirigées; & la Nation attendrie verra dans cette régénération l'aurore du règne le plus heureux de la Monarchie.

Puisse l'Assemblée des Notables, SIRE, devenir l'époque de votre bonheur & de votre gloire! Puisse l'amour pour nos Souverains, ce sentiment précieux qui nous distingue autant des autres Nations, que votre race s'élève au-dessus des Rois de l'Univers, s'accroître & s'étendre encore!

Puissent rester à jamais gravées au fond de nos cœurs ces paroles d'un Auteur célèbre :

« *Je rends graces au Ciel de m'avoir* » *fait naître dans un siècle & sous le Gou-* » *vernement où je vis, & de ce qu'il a* » *voulu que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait* » *aimer* ».

Que ces expressions touchantes passent de bouche en bouche ; qu'elles deviennent un cantique national, & qu'elles soient comme la prophétie du règne de Votre Majesté !

DISCOURS DE M. DE BARENTIN,

Premier Préſident de la Chambre des Aydes de Paris.

SIRE,

CETTE Aſſemblée ſera à jamais époque dans les Annales de la Monarchie.

Une heureuſe harmonie a, dès le premier inſtant, uni tous ſes membres : une noble franchiſe & l'expreſſion de la vérité ont accompagné toutes leurs délibérations. Un reſpect profond, un amour ſans bornes, un intérêt vif & ſincère à la gloire de Votre Majeſté ſuffiſoient pour animer & ſoutenir leur courage.

L'exécution des réformes que Votre Majeſté diſpoſe, & les ſoulagemens qu'elle promet ſucceſſivement à un peuple qui l'adore, & qu'elle chérit, préparent à la Nation des jours plus fortunés.

Ils atteſteront à la poſtérité, que Votre Majeſté s'occupe ſans ceſſe du bonheur de ſes ſujets. Ils apprendront à l'Univers entier quelles ſont les reſſources d'un grand Empire.

DISCOURS

DE M. L'ABBÉ DE LA FARE,

Élu Général du Clergé des États de Bourgogne.

SIRE,

Qu'il soit permis aux Pays d'États de votre Royaume d'exprimer à Votre Majesté les sentimens d'amour & de fidélité dont ils sont pénétrés : la plus belle de leurs prérogatives est de porter librement aux pieds du Trône les tributs que réclament les besoins de l'État. Pleins de confiance dans la parole sacrée de Votre Majesté & dans celle des Rois, vos augustes Prédécesseurs, les Députés des Pays d'Etat vont porter à leurs Concitoyens l'assurance que les privilèges des Corps & des Provinces, ces restes antiques & précieux des formes & de la constitution nationale, seront religieusement conservés & maintenus ; ils leur retraceront les plans de bienfaisance, d'ordre & d'économie que

Votre

Votre Majeſté a conçus ; & tous enſemble réuniront leurs vœux pour la gloire de leur Monarque & pour la plus grande proſpérité de ce Royaume.

DISCOURS

DE M. ANGRAN D'ALLERAY,

Lieutenant-Civil au Châtelet de Paris.

SIRE,

Le reſpect me feroit une Loi de me tenir dans le ſilence, s'il m'étoit poſſible de renoncer au glorieux avantage de joindre un nouvel hommage aux juſtes acclamations de l'auguſte Aſſemblée à laquelle Votre Majeſté a daigné m'appeller.

Je m'abſtiendrai de parler des matières importantes dont les Bureaux ſe ſont occupés : il me ſuffit d'obſerver qu'elles y ont été traitées dans l'eſprit & par les principes des Loix. Mais ſeul de ma claſſe, j'oſe croire qu'il m'eſt permis, que je dois même lui déférer le témoignage des tranſports d'admiration, de reconnoiſſance, de

fidélité, d'amour & de zèle, non-seulement de la Compagnie à laquelle il lui a plu de m'attacher, mais également de toutes les Juriſdictions auxquelles Votre Majeſté a confié le premier degré de l'adminiſtration de ſa Juſtice.

DISCOURS

DE M. LE PELETIER,

Prévôt des Marchands de la Ville de Paris.

SIRE,

IL eſt heureux, il eſt honorable pour moi d'être aujourd'hui dans cette Aſſemblée auguſte, l'organe & l'interprète de votre bonne Ville de Paris, dont le patrimoine le plus cher a toujours été le bonheur de ſes Maîtres. Votre bonne Ville de Paris, SIRE, ne peut aujourd'hui que répéter les vœux de tous les Ordres, de toutes les villes de votre Royaume. Leur dévouement, leurs ſentimens ſont égaux. Votre Majeſté eût été l'exemple & le mo-

dèle du meilleur de nos Rois, ſi notre deſtinée toujours heureuſe ne l'avoit réſervée à notre propre bonheur. Tous vos Sujets, SIRE, vous ſont également chers. Quelle conſolation pour vos Provinces, en apprenant les ſacrifices perſonnels que daigne faire Votre Majeſté & tout ce qui l'environne, en y ajoutant les propres paroles de votre Majeſté, que ce ſont ceux qui coûtent le moins à ſon cœur; en voyant enfin que Votre Majeſté deſtine & conſacre ces mêmes ſacrifices à la partie la plus indigente & peut-être, juſqu'à vous, SIRE, la plus oubliée de vos Sujets.

Depuis votre avénement au Trône, SIRE, vos regards paternels ſe ſont toujours portés ſur cette claſſe ſi intéreſſante qui vivifie l'Etat, le nourrit par ſes travaux, le régénère par de nouveaux ſujets qui apprennent en naiſſant à aimer leurs Maîtres, à le bénir avec leurs peres, à vivre & à mourir pour leurs Rois.

Je dois à la Province dont il avoit plu à Votre Majeſté de me confier l'adminiſtration, ce tribut auſſi pur que vrai des ſentimens qui ne s'y éteindront jamais, des bienfaits que Votre Majeſté m'avoit ordonné en la quittant d'y répandre, pour réparer les déſaſtres qu'elle venoit d'éprou-

ver. Cette classe d'hommes, SIRE, est le trésor, la première richesse, la seule richesse inépuisable d'un grand Empire. Dans cette bonne & excellente Nation l'amour des Maîtres est un héritage qui se transmet d'âge en âge.

Votre Majesté a joui dans sa Province de Normandie du ravissement, des acclamations de son peuple, du plus grand bonheur d'un bon Roi, celui d'être aimé. Combien doublera l'impatience de vos sujets, de ceux auxquels il reste à ajouter à la même faveur dont Votre Majesté toujours juste ne les privera pas, le tribut de leur reconnoissance. Il ne nous reste plus, SIRE, qu'à les mettre & les laisser sous la sauve-garde des bontés paternelles de Votre Majesté.

Puissent nos neveux, SIRE, jouir longtemps du bonheur de vivre sous les Loix de Votre Majesté! Daignez réaliser les espérances que vous donnez à vos peuples que vous aimez, & qui vous aiment. Le seul, le vrai bonheur d'un grand Roi, est dans la félicité publique, & la félicité de vos peuples peut seule faire la prospérité, la gloire & le bonheur de votre règne.

FIN DES DISCOURS.